

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 19 (1911)
Heft: 10

Artikel: Nicolas Bergier de Lausanne et la dernière des Estavayer à Moudon
Autor: Dumur, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ils durent verser à leur partie adverse la somme de 1010 florins ¹. A cela venaient s'ajouter leurs frais à eux et les honoraires de leur avocat. Nous en ignorons le montant; cela devait bien faire une somme à peu près égale à celle ci-dessus.

L'affaire se terminait donc par la défaite complète des gens de Chapelle. Leur malheur les rend sympathiques, peut-être. Mais il ne faut pas oublier que dans ce procès, et tout comme leur seigneur, ils n'avaient en vue que des intérêts particuliers; aucune idée de progrès ne les animait. Seuls les magistrats bernois montrèrent qu'ils se préoccupaient des intérêts généraux de leurs sujets en mettant fin à un conflit déplorable par un compromis à la fois intelligent et équitable.

Charles GILLIARD.

NICOLAS BERGIER DE LAUSANNE

ET LA DERNIÈRE DES D'ESTAVAYER

A MOUDON¹

(Suite)

Mlle Elisabeth-Esther d'Estavayer, cloîtrée dans son château de Moudon, y coulait des jours si non parfaitement heureux du moins assez paisibles, lorsque de graves événements politiques jetèrent tout le pays dans un grand émoi. Au cours de luttes répétées entre l'abbé de Saint-Gall et ses sujets protestants du Toggenbourg, le gouvernement de

¹ Dépens pour le premier voyage pour l'appel en novembre 625 fl., pour le second en février 385 fl. Cela fait plus de 5000 francs de notre monnaie.

Berne était intervenu en faveur de ces derniers, tandis que les cantons catholiques avaient pris fait et cause pour le prélat. L'échauffement des esprits rendait la guerre inévitable et tout à l'heure les deux partis allaient, pour la seconde fois, se mesurer sur le champ de bataille de Villmergen. Les troupes vaudoises, mises sur pied, se hâtaient de prendre le chemin de la Suisse allemande et défilaient toutes par Moudon. Nuit et jour les rues de la petite ville, ordinairement silencieuses, résonnaient sous le pas cadencé de l'infanterie et la trépidation occasionnée par le passage du canon. Les autorités locales, appelées à fournir nourriture et logement à ces troupes ne savaient où donner de la tête. Un jour Mlle d'Estavayer eut à héberger jusqu'à six soldats à la fois. Pour leur préparer la soupe, la vieille Marguerite et les autres servantes durent faire une large brèche dans la terrine au beurre et au lard fondu.

La population se demandait avec anxiété ce qu'il adviendrait de cette prise d'armes. Qu'allaient faire les cantons de Soleure et de Fribourg ? De la part de ce dernier on s'attendait déjà à une attaque et les habitants de maisons isolées cherchaient à mettre à l'abri ce qu'ils avaient de plus précieux. Le gouvernement lui-même n'était pas sans inquiétude à cet endroit. Il laissa donc un petit corps d'armée cantonné dans la vallée de la Broye. Pendant toute la campagne, Moudon eut sa garnison et cessa, dès lors, de redouter autant un coup de main.

Au nombre des troupes ainsi immobilisées figurait une compagnie de choix, dite le Secours de Genève, levée à Lavaux et à Lausanne. Elle était alors sous les ordres de M. le capitaine Ferdinand Bergier, de cette ville, et de son fils M. le lieutenant Nicolas Bergier. Ce dernier, âgé de 26 ans, avait déjà servi en Hollande, dans le régiment de Sturler. Il y était enseigne en 1703, puis sous-lieutenant de 1707 à

1710. De retour au pays, il avait été incorporé dans les troupes de Leurs Excellences, et pourvu du grade immédiatement supérieur. Avec sa tournure martiale, son uniforme gris perle à doublure écarlate et larges parements de taffetas incarnats, avec son baudrier en écharpe, son tricorne bordé d'argent, orné d'une importante cocarde, et correctement posé sur une perruque poudrée de frais, le jeune officier faisait fort belle figure à la tête de ses hommes. On peut facilement croire que les accortes demoiselles de Moudon accouraient à leurs fenêtres pour le voir passer. Cherchons à faire sa connaissance d'une façon moins superficielle.

* * *

Le lieu d'origine de la famille Bergier, de Lausanne, n'est pas encore fixé d'une façon définitive. A en croire une tradition, ce serait Cerisier, paroisse de Saint-Genis, à la frontière de Savoie et du Dauphiné, non loin de Chambéry.

Peut-être faudrait-il chercher ailleurs encore, par exemple dans le comté de Gruyère. Le fait est que ce nom de Bergier (aussi Berger) a existé d'ancienne date dans les deux pays. On le trouve aussi en France. Il se pourrait d'ailleurs que les Bergier de Lausanne fussent autochtones.

Les armoiries de cette famille sont : d'azur au bélier d'argent, accorné et onglé d'or, tenant une crosse ou houlette de même. Comme variante le bélier est figuré passant sur un coupeau de montagne de sinople, cette dernière pièce faisant sans doute allusion au fief du Mont dont nous parlerons tout à l'heure.

Ces armoiries Bergier figuraient, avec celles d'un pape et de deux évêques, sur quelque monument funéraire ou plaque commémorative, qu'on retrouva à Lausanne « au vieux audi-

toire ¹ ». Au-dessus on lisait, en lettres gothiques : *Dominus Johannes Bergerius*.

On voyait aussi ces armoiries peintes sur un vitrail de l'église Saint-François et sculptées sur la porte de la vieille maison des Bergier, place de la Palud, n° 21 actuel ².

Les premiers Bergier qu'on voit apparaître dans notre contrée sont surtout des ecclésiastiques.

Guillaume Bergier était curé de Prilly en 1418. Le 19 janvier de cette année-là il fut gratifié d'un legs de 40 sous dans le testament de Berthold de Brent, chapelain et curé de Saint-Etienne de Lausanne ³.

Le 14 janvier 1506, Etienne Bergier, prieur de Bettens et sous-prieur de Saint-Maire, fut l'un des arbitres chargés de prononcer sur un différend qui divisait François de Colombier et Claude d'Estavayer ⁴. A la même époque Etienne Bergier était chanoine du Montjoux (St-Bernard) et prieur de la bienheureuse Marie-Madeleine de Vevey ⁵.

En 1536, D. Johan Bergeri figurait au nombre des moines du couvent bénédictin de Lutry.

Au moment où les Bernois allaient s'emparer du trésor de la cathédrale de Lausanne, en 1536, les chanoines du chapitre, voulant mettre à l'abri leurs richesses, en confièrent une partie à Dom. Jehan Bergier ⁶. C'était probablement le *Dominus Johannes Bergerius* dont il est question plus haut,

¹ Peut-être dans le chœur de la cathédrale qui, pendant un certain temps, fut utilisé comme auditoire académique.

² Cette maison, achetée le 25 mai 1529, par Nicod Bergier, fut agrandie et remaniée par ses successeurs et finalement vendue, en 1790, à M. François Pflüger, par Joseph-Samuel Bergier, alors seigneur de Forel. Elle avait servi d'habitation à des membres de la famille pendant 261 ans. C'est à cette maison que fut arboré le premier drapeau (vert) du canton du Léman, le 24 janvier 1798.

³ Archives cantonales vaudoises.

⁴ *Revue historique vaudoise*, 1910, p. 318, Article de M. M. Reymond.

⁵ Acte signé Grivelli.

⁶ E. Chavannes, *Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne*, p. 14.

et qui, en 1529, était un des quatre gardiens de la chapelle de la Vierge et chapelain pourvu de la messe de l'Aurore.

On mentionne, vers 1420, Jean Bergier, fils d'un autre Jean, sans doute un laïque.

Ce sont là tout autant de personnages égrenés. Ceux qui se relient entre eux par une filiation certaine apparaissent vers la fin du x^ve siècle. Le premier sur lequel on a quelques renseignements est Nicod, fils de Jean Bergier. Il était citoyen bourgeois et rière-conseiller à Lausanne en 1517 et 1536. Par un acte du 12 mai 1533, reçu égrège Rossetti, Jean Bergier fait don entre vifs de ses biens à son frère Nicod (*providum virum Nicodum Bergier, Burgensem Lausannae fratrem meum*). Nicod possédait la maison armoriée de la Palud, dont nous avons parlé, ainsi qu'une autre située au faubourg de Martheray. Il mourut en 1548.

Jaques, fils de Nicod, avait reçu la tonsure et la cléricature le 11 avril 1524, ainsi qu'on le voit par un curieux brevet en latin, dont l'original, donné sous l'autorité et le sceau de Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, et signé Ruchonet ¹, existe encore en original. Ce Jaques fut d'ailleurs un des quatre notaires appelés à tenir les procès-verbaux de la fameuse dispute de religion que les Bernois organisèrent en 1536 dans la cathédrale de Lausanne et à la suite de laquelle ils imposèrent la Réforme à tout le Pays de Vaud.

Jaques Bergier adopta la foi nouvelle, se maria et eut six fils : Jean, Jaques, André, Pierre, Gerôme et François, qui tous, à l'exception de ce dernier, eurent progéniture et devinrent les chefs des différentes branches entre lesquelles

¹ C'était vénérable Jehan Richoneti, appelé aussi Ruchonet, qui était : vicaire de l'église de Saint-Saphorin en 1500 ; prêtre de cette paroisse en 1515, et que l'évêque Sébastien de Montfalcon appelle « notre cher secrétaire (*dilectum secretarium nostrum*) dans un acte du 15 septembre 1531. (Archives cantonales vaudoises, registre de copies, Lausanne, tome XXVI, n^{os} 3296 et 3297.)

se partagea la famille. Plusieurs de ces branches s'éteignirent au cours des ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles. Une seule fleurit encore aujourd'hui à Lausanne. Une autre, établie à l'étranger, est aussi représentée dans cette ville par deux dames mariées.

Ces Bergier étaient bourgeois de Lausanne, du Mont et de Chardonne. Quelques-uns le devinrent aussi d'autres communes où ils s'établirent ou du moins possédèrent d'importantes propriétés, savoir : Lutry, Corsier, Corseaux, Romanel, Boussens, Jouxens, Moudon, Mézery et Prilly.

Des membres de cette famille acquirent à différentes époques des fiefs et des seigneuries situés dans le Pays de Vaud et dans le canton de Fribourg.

Ce fut d'abord le fief du Mont, sur Lausanne, qui avait appartenu successivement aux Donzels de ce nom, puis aux de Cojoney et aux d'Arnay, en faveur desquels il avait été reconnu fief noble en 1571.

Jaques Bergier en acquit certains membres, le 6 janvier 1587 déjà, ainsi que cela résulte d'un acte signé Vingord et scellé par le bailli Augsburg. Vers 1590, il fit construire au Grand-Mont un château qui, à la suite d'un incendie, a été profondément modifié plus tard. Une des tours fut alors démolie en entier ; l'autre fut arrasée au second étage.

La famille Bergier ne possédait, à l'origine, qu'une partie de ce fief du Mont, mais elle y adjoignit par la suite des membres épars et finit par en tenir en ses mains ce qu'on appelait la généralité.

Le 27 août 1703, noble et vertueux Jean-Pierre Bergier, seigneur de Pont et Perey-Martin et banderet de Lausanne, fils de feu égrège et provide Louis Bergier, vivant citoyen et secrétaire baillival de cette ville, passa quernet de ce fief lige et noble du Mont en faveur du gouvernement bernois et, dans une volumineuse reconnaissance, fit l'énumération des terres dont il se composait.

La famille Bergier continua à posséder ce fief jusqu'à la révolution vaudoise de 1798. En 1832, elle vendit une partie du domaine avec ce qui restait du château, mais conserva ce qu'on appelait la Grange neuve. C'est une habitation fort confortable et de belles terres.

Mais voici une seconde seigneurie.

Par acte du 12 avril 1666, signé F.-P. von der Weidt, noble et vertueux Jean-Pierre Bergier, du conseil estroit de la ville de Lausanne et moderne Hospitalier du dit lieu, passe quernet, en faveur de l'Etat de Fribourg, de terres et droits féodaux que le gouvernement de Berne lui avait cédés en 1662, pour le prix de 8000 florins, et qui se trouvaient enclavés dans la souveraineté de Messieurs de Fribourg. C'étaient des fiefs avec juridiction et censes directes, situés sur le bailliage de Rue, au village de Pont et Perey-Martin et procédés en partie du château d'Oron et de l'Abbaye de Hautcrêt et en partie du fief ancien du château de Rue et d'autres fiefs (Brandis, Brayer, Gottraux, Pavillard et Corcelles).

Par un acte subséquent, du 17 février 1672, signé Beat Louis Thormann, le gouvernement de Berne corrobora cette inféodation en faveur de noble et vertueux Jean-Pierre Bergier, citoyen et bourgeois de la ville de Lausanne.

C'est ainsi que, suivant un usage fort répandu alors, Jean-Pierre Bergier (1634-1712), l'un de ses fils, Ferdinand, le capitaine du secours de Genève (1662-1730) et ses petits-fils : Jean-Pierre (1685-1748) et Samuel (1698-1762), prirent successivement le nom de leur seigneurie et s'appelèrent Messieurs de Pont.

Ce dernier, Samuel, seigneur d'Illens et citoyen de Lausanne, vendit la seigneurie de Pont avec la juridiction entière, haute, moyenne et basse, la dîme et autres franchises et prééminences quelconques, à M. Tobie Gottrau, le 10 mai 1741, pour le prix de 4000 écus petits de 20 baches pièce et 100 écus pour divers accessoires.

Jean-Pierre Bergier était aussi seigneur d'Illens ¹, au canton de Fribourg. Il transmet ce titre à son fils Ferdinand et à d'autres membres de la famille.

Le 23 mars 1728, un autre Jean-Pierre Bergier (fils de Jean-Pierre), alors major au service de Leurs Hautes Puissances des Etats Généraux des Pays-Bas, acquit de noble Sebastian Loys, assesseur baillival et conseiller à Vevey, la terre et seigneurie de Vuarrens et Vuarengel, avec omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, et le fief général des dits territoires, les censes directes et foncières, les focages, usages, etc., pour le prix de 26000 fl. et 1350 fl. pour vins et honoraires.

En 1741, Jean-Pierre Bergier fit donation de cette seigneurie à son neveu Jean-Jacob.

Rappelons enfin que la famille Bergier posséda, pendant un certain temps, le fief de Rovéréaz, au-dessus de Lausanne, et devait pour cela, conjointement avec le propriétaire du fief de Béthusy, un cavalier d'hommage. Elle possédait aussi, avec les Cerjat de Moudon, un fief qui s'étendait sur tout un quartier de la ville de Cully.

Sous le régime bernois, les Bergier remplirent plusieurs fois, au xvi^e et au xvii^e siècle, la charge de secrétaire baillival de Lausanne. Comme citoyens de cette ville, ils firent partie des conseils des Deux-Cents, Soixante et Vingt-Quatre. On les trouve dans différents corps de la magistrature et occupant, entre autres, les emplois de : boursier, banderet, juge justicier, hospitalier, grossautier, châtelain de Montheron, curial d'Ecublens.

Frédéric Bergier a laissé des manuscrits très importants sur l'histoire de notre pays : 1^o *Notes sur la Suisse* ; 2^o *Recueil d'actes, documents, mandats, arrêts souverains relatifs à Lausanne*, 2 vol. in-fol. (1772-1796) ; 3^o *Extrait des regis-*

¹ Voyez sur le château d'Illens, près Oron, la *Revue historique vaudoise* de 1896, p. 316 (article de M. Ch. Pasché).

tres du Conseil de Lausanne, années 1431-1788, 4 vol. in-4°; 4° *Recueil présenté à la seigneurie de Lausanne*, le 26 janvier 1784, 1 vol. in-folio avec répertoire. Ces manuscrits sont conservés à la Bibliothèque cantonale vaudoise (F. 202, 1103, 1104, 1105); le dernier aux archives de la ville.

Abraham-David Bergier, d'abord lieutenant au service de France, régiment d'Erlach, fut en 1799, lieutenant du Préfet du Léman et, en 1803, membre du premier Grand Conseil vaudois. Il est mort à Paris en 1813. C'est le dernier d'une branche de la famille dite Bergier de Jouxten.

Nous avons vu que durant la période épiscopale la famille Bergier compta dans l'Eglise des dignitaires importants. Plusieurs de ses membres appartenrent plus tard au clergé réformé.

Gabriel Bergier (1659-1736) fut pasteur à Lausanne, doyen de la classe et professeur de langue hébraïque. En 1718, il rédigea des mémoires relatifs à la grosse question du Consensus.

Jean-Pierre Bergier (1685-1748), seigneur de Pont et Perey-Martin, entra d'abord au régiment de Villars, en Hollande, comme ministre de camp. Il devint plus tard grand ministre de Lausanne. C'est lui qui, en 1723, assista Davel sur l'échafaud conjointement avec les pasteurs de Bionnens et de Saussure.

Mais les Bergier n'étaient pas tous des pacifiques et le nombre de ceux qui, dans les troupes de Leurs Excellences de Berne ou dans des services étrangers, firent une belle carrière, sont plus nombreux que les ecclésiastiques.

Dans la branche des seigneurs de Vuarrens ce sont surtout : Jean-Pierre (1674-1754), qui atteignit le haut grade de lieutenant-colonel en Hollande et mourut à Breda. Son neveu, Jean-Jacob (1700-1776), aussi officier en Hollande. Jean-Henri-Philippe-Louis (1773-?), officier au même service, mort des blessures reçues à l'affaire de l'Isle.

La branche des seigneurs du Mont, de Pont et Perey-Martin et d'Illens eut également ses guerriers. Ferdinand (166 ?-1730) était, comme nous l'avons vu, capitaine du Secours de Genève. Cinq de ses fils : Gabriel, Sébastien, Samuel, Nicolas, Jean-Louis servirent en Hollande et y obtinrent différents grades d'officiers. Jean-Louis, qui vivait à Maestricht, était major du régiment Constant. Dans la génération suivante, Joseph-Samuel, dit Bergier-d'Illens (1733-1804) fut officier au même service, puis capitaine berinois au régiment de Vevey. Jean-Samuel, son fils (1758-1825), appelé également Bergier-d'Illens, servit comme capitaine en Sardaigne. En 1798, il fut nommé général commandant pour la campagne du Valais, puis plus tard inspecteur général des troupes du Léman. Un de ses frères, Ferdinand-Charles (1761- ?), d'abord capitaine de cavalerie en Sardaigne, fut écuyer à Lausanne. Un autre frère, Jean-Guillaume (1763-18..), devint chef de bataillon et commandant d'arrondissement.

Jusqu'à la révolution de 1798 les Bergier ont fourni une trentaine d'officiers aux armées étrangères : en Hollande surtout, puis en France, Sardaigne, Espagne et Angleterre ; plusieurs furent blessés, trois tués en cours de bataille.

* * *

Les troupes cantonnées dans la vallée de la Broie n'étaient pas astreintes à un service bien fatigant, car les opérations sérieuses de la guerre se poursuivaient au loin, du côté de Baden et de la vallée de la Reuss. La garnison de Moudon put donc rompre la monotonie de ses exercices militaires journaliers en entrant en rapport avec la population fort accueillante de la petite ville. Les officiers furent reçus dans les bonnes familles et Mlle d'Estavayer ne songea point à se tenir à l'écart. M. le colonel Thomasset, d'Orbe, peut-être

un parent éloigné, lui présenta MM. Bergier, père et fils, et la connaissance fut bientôt faite. La joyeuse société ainsi formée se mit à organiser des parties de plaisir. Notre châtelaine ouvre son livre de mémoire et, à la date du 12 juillet 1712, prend cette note : « Partie liée avec Mess^{rs} de Pont, de Mexiere, et Mons^r le collonel Thomasset pour aller nous promener à ma montagne. » (C'était celle de Brenles, dont il a été question précédemment et qui était située à 1 h. 1/2 au N.-O. de Moudon.) » J'ay fait ce jour les préparatifs nécessaires pour cela. » On peut croire que plus d'une volaille fut alors sacrifiée et que dans le panier aux provisions la vieille Marguerite n'oublia ni la charcuterie ni surtout le généreux vin de Grandvaux.

Le 13, les excursionnistes « partent de bon matin ». Ils arrivent à la montagne et y restent « ce iour là et le lendemain iusque sur le soir. » Sans doute qu'on goûta la crème et que les dames cueillirent des fleurs et coururent après les papillons. Mlle d'Estavayer dit « qu'elle eut assez de plaisir » mais ajoute d'un ton mélancolique : « Le temps m'a appris que les plus belles roses cachent des épines. »

Quelle était donc la cause de ces noires pensées ? Le journal nous la laisse entrevoir :

« Le 15 juillet i'ai passé une très mauvaise nuit, tant par la fattigue de noltre voyage à la montagne que par le dérangement de ma santé et les réflexions sur l'ettat où ie me trouve, ayant mille embarras dont i'ay peine à suporter le poids et étant sollicitée et persécuttée de tant d'endroit et par tant de sortes de gens d'accepter ou de choisir un époux et de changer ma condition. »

Ces soupirants malencontreux ne nous sont point connus. Sur certains indices on peut croire que l'un d'eux avait quelque attache avec M. de Denezzy (Cerjat) et était patronné par lui.

Mlle d'Estavayer confie « ses chagrins et ses inquiétudes à

sa chère cousine de Combremont, sa fidelle compagne ». Une fois de plus, elle prend la ferme résolution « de rester fille toute sa vie et de ne point changer d'état pour en prendre un pire..... on aurait beau faire et beau dire elle ne serait jamais qu'elle même et vouloit conserver sa chère liberté ». A la réception de deux lettres qui la pressent encore de prendre une détermination définitive, la cruelle se hâte de répondre et d'enlever tout espoir à ses prétendants. Après cette exécution sommaire, M^{lle} d'Estavayer respire enfin. Se sentant soulagée du poids qui l'oppressait, elle dîne avec appétit et s'entretient gaiement avec ses cousines.

Mais voici qu'à ce moment même, M. de Pont, le fils, se présente, lui aussi tout épris de la belle châtelaine, sans qu'elle s'en doute le moins du monde. Ces dames l'accueillent comme une connaissance agréable, mais s'aperçoivent bientôt qu'il est fort préoccupé et incapable de s'associer à leurs rires. Après l'avoir quelque peu taquiné, les cousines vont préparer le thé au jardin. Aussitôt, M. de Pont qui « jusqu'alors n'avoit témoigné ni empressement ni rien qui pût faire soupçonner son dessin », retrouvant son assurance et sa voix, commence une brûlante déclaration d'amour. M^{lle} d'Estavayer croit d'abord que le jeune officier veut plaisanter à son tour ; mais comme l'accent devient plus pressant « vous êtes trop sage, dit-elle, pour me vouloir chagriner en prenant le ton des personnes qui m'ont poursuivie de leurs assiduités et me sont devenues insupportables... cessez ce langage si vous voulez que nous restions bons amis. »

Mais M. Bergier ne l'entend pas ainsi, il proteste de son sérieux et de sa sincérité, appelle M^{lle} de Combremont, comme témoin, et, devant elle, réitère sa demande en mariage. M^{lle} d'Estavayer résiste. La démarche qu'on fait auprès d'elle lui paraît inconsidérée. Nous nous connaissons à peine, observa-t-elle ; mon âge, Monsieur, ne correspond point au vôtre ; il est à craindre que plus tard vous vous

repentiez d'avoir cédé à un simple caprice ; tout ce qui brille n'est pas d'or et ma situation de fortune vraiment embarrassée me cause des soucis que j'entends supporter moi seule ; je tiens d'ailleurs à ma liberté et j'ai fait le vœu de rester fille.

A ces arguments que nous résumons ici, M. Bergier en oppose sans cesse un beaucoup plus éloquent : c'est l'amour qui le tient et le fait parler.

Le « combat se prolongea ainsi dès midi et demi à sept heures ». Un jeune officier entreprenant devait l'emporter. En effet, M^{lle} Esther Elisabeth, émue, déclara enfin accorder sa main tout en réservant l'approbation de ses parents : MM. de Denezy, de Villardin et de Warens, ainsi que celle de M. de Pont, le père. Il était donc écrit que la dernière des d'Estavayer de Moudon ne coifferait pas Sainte-Catherine. Tout cela se passait le 15 juillet 1712.

Dès le lendemain déjà cet heureux événement était connu. M. de Pont, le père, et le colonel Thomasset s'empressèrent de venir embrasser la fiancée. Peu après l'oncle de Villardin ; le cousin de Warens et d'autres personnes envoyèrent des lettres de félicitation. Seul, M. de Denezy, qui sans doute voyait échouer des plans longtemps caressés, resta maussade. On ne s'en inquiéta pas outre mesure. Comme on était en pleine guerre, les choses furent d'ailleurs menées tambour battant. Le 18 juillet, M. Tacheron instrumenta le contrat de mariage. Le 23 les annonces furent portées à M. le ministre Chatelanat.

Quelques extraits abrégés du « Livre de mémoire » vont nous renseigner au sujet des événements postérieurs.

« Le 27 juillet, à cinq heures du matin, mon cher époux vint m'apprendre les ordres précis et très serrés qu'il avoit receu de se tenir prêt à partir à tous momens. Comme il ne pouvoit se résoudre à me laisser seule dans ma maison, exposée à mille dangers, il me conjuroit de déterminer l'endroit ou

je voudrais qu'il me conduisit. Je luy répondis, le cœur fort pénétré, qu'il pouvoit me mener où il trouveroit à propos, que je le suivrois partout, mais que, puisqu'il choisissoit Lausanne pour mon refuge, je souhaitois que ce fût chez M. le grand ministre Bergier où je serois avec plus d'agrément et plus de bienséance que partout ailleurs. Il me le promit et étant allé rejoindre son père en ville, il me donna le temps de quitter le lit et de penser comment je m'y prendrois pour mettre ordre à mes affaires.

» A huit heures, je commençai à emballer mes effets et à serrer dans une chambre fermée à clef ce que nous ne pouvions pas emporter.

» Le dit jour, à trois heures après midi, nous sommes partis fort à la hâte et fort tristement, mon cher époux, ma cousine de Combremont, l'aisnée, et moy, pour aller nous réfugier à Lausanne à cause de la crainte de la guerre et des alarmes où nous étions continuellement tant du départ de la garnison que du feu dont les Fribourgeois nous menaçoient. Nous avons laissé ma maison et tous mes effets à la garde du bon Dieu et aux soins de M. Tacheron. Nous n'avons pu prendre avec nous que mes lettres de rente, mes papiers les plus importants, mes ioyaux, ma vaisselle d'argent, du linge, mon argent blanc avec une quinzaine d'écus et ma monnoie. Le tout mis dans deux malles et deux paniers. Dieu veuille nous conduire partout. »

« Nous sommes arrivés fort heureusement à Lausanne, quoique fort tard, chez M. le grand ministre Bergier, où l'on nous a reçu avec autant de marques de joie et de bonté qu'on nous avoit donné de pleurs à notre départ de Moudon. »

« Le lendemain 28, nous nous sommes rendus au Mont pour nous épouser, M. le ministre Bergier en ayant demandé et obtenu pour nous la permission du très honoré seigneur baillif de Lausanne. Nous avons donc reçu la bénédiction

de notre mariage par M. le grand ministre Bergier qui a bien voulu s'en donner la peine et nous faire cette grâce. Dieu veuille que notre union soit heureuse et qu'elle tourne à sa gloire et à notre salut éternel. Amen. » ¹

(*A suivre.*)

B. DUMUR.

Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

Séance du 30 août, à Payerne.

La réunion de Payerne a eu lieu par un temps magnifique ; un grand nombre de membres de la société y sont accourus des diverses directions. La population de Payerne a montré, de son côté, un grand intérêt pour les travaux qui ont été lus.

La séance est ouverte à 10 h. 3/4 par M. Mottaz, qui remercie tout d'abord la société de la confiance qu'elle lui a témoignée ce printemps en le chargeant de la présider. Il remercie les membres de la société et la population payernoise d'être venus si nombreux et il leur souhaite la bienvenue. Il salue aussi la présence des représentants des sociétés amies : la Société d'histoire de la Suisse romande et les Sociétés d'histoire des cantons de Berne, de Neuchâtel, de Fribourg et de Genève, qui toutes, ont pu se faire représenter.

L'assemblée reçoit, par acclamation, quatorze nouveaux membres dans la société. Ce sont :

M^{me} Fernand Tavel, à Ouchy.

M^{lle} Marie Rudolph, institutrice, à Payerne.

MM. Emile Perrin, syndic, à Payerne.

Gustave Assal, député, à Payerne.

Henri Favre, municipal, à Payerne.

Alfred Monney, président du tribunal, à Payerne.

Ferdinand Cornaz, négociant, à Payerne.

¹ Dans ses *Annales d'Estavayer*, p. 557, D. Jac. Philippe Grangier prétend que Esther-Marguerite (*sic*) d'Estavayer, fille de Daniel-Philippe, née en 1679, aurait épousé n. Nicolas de Praroman, puis Ferdinand Berger, banneret de Lausanne. Ce sont là des erreurs manifestes ainsi que le prouve le propre « Livre de mémoire » de M^{lle} Esther-Elisabeth d'Estavayer.